

MANUEL DES NORMES GRAPHIQUES NATIONALES

Direction des services aux familles des militaires

2^e version – février 2005

Ce manuel est disponible en français et en anglais,
sous forme électronique, à :

<www.aspfc.com/dsfm>

Canada



Avant-propos

Le présent manuel doit être mis à la disposition de toutes les parties prenantes du Programme des services aux familles des militaires (PSFM). Il importe plus particulièrement qu'y ait accès tout le personnel des Centres de ressources pour les familles des militaires/canadiens (CRFM/C).

Cinq ans après la parution du manuel, tout le matériel qui n'est pas conforme aux normes qui y sont énoncées devra être détruit, à moins d'en avoir été spécialement exempté par la Direction des services aux familles des militaires (DSFM).

Le manuel est disponible en français et en anglais, sous forme électronique, à <www.aspfc.com/dsfm>.

Toute question concernant le contenu du manuel devrait être adressée aux gestionnaires des opérations régionales (GOR) de la DSFM, dont on trouvera les numéros de téléphone dans le site Web mentionné ci-dessus.

La DSFM reconnaît le travail d'envergure accompli par Karen Dooks, rédactrice en chef du site Web CentrepoinTE de la DSFM, pour réaliser le manuel.

La directrice des services aux familles des militaires,
février 2005

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | |
| Contexte | 3 |
| Objet | 3 |
| Portée | 4 |
| | |
| TERMINOLOGIE | |
| Utilisation adéquate du nom du programme | 5 |
| Abréviations | 5 |
| Termes d'usage courant relatifs au PSFM | 5 |
| Publics du PSFM, internes et externes | 5 |
| Terminologie et bon usage du vocabulaire relatifs au PSFM | 16 |
| | |
| ÉLÉMENTS DU LOGO | |
| Raison d'être du logo | 6 |
| Description du logo du PSFM | 6 |
| Symbole graphique | 7 |
| Style de caractère du nom officiel et du logo | 7 |
| | |
| COULEURS ET UTILISATION DES COULEURS | |
| Couleurs du logo | 9 |
| Utilisation des couleurs | 9 |
| | |
| UTILISATION DU LOGO | |
| Publications du PSFM | 10 |
| Matériel des CRFM/C | 10 |
| Emplacement du logo..... | 11 |
| Reproduction du logo | 11 |
| Dimensions du logo..... | 11 |
| Exigences relatives à la marge du logo | 11 |
| Exigences linguistiques relatives au logo..... | 12 |
| Utilisation conjointe du logo | 12 |
| Affichage dans les CRFM/C | 12 |
| | |
| UTILISATIONS INAPPROPRIÉES DU LOGO | 13 |

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Toute organisation nationale profite des nombreux avantages qu'offre un logo national. En plus d'aider à créer une image de marque nationale immédiatement reconnaissable, un tel logo réduit les coûts de marketing, renforce les capacités de recueillir des fonds et aide à accroître la fidélité des clients et des parties prenantes.

Dans le cas du PSFM, un logo national est un symbole qui relie les centres entre eux et ceux-ci au ministère de la Défense nationale (MDN) et à la DSFM. Il permet aux centres individuels de conserver leur caractère propre tout en leur procurant une crédibilité, une autorité et une visibilité accrues. Pour le militaire ou sa famille, un logo national peut tenir lieu de « sceau d'approbation » ou de certificat de qualité ou de confiance. Il est la promesse implicite de résultats positifs – quels que soient les services requis.

Consciente des avantages ci-dessus, la DSFM, dans le cadre de son processus d'élaboration de l'image de marque, a dévoilé un nouveau logo pour le PSFM lors du Forum national sur le leadership d'avril 2004. Ce logo est maintenant le logo officiel du programme.

Le PSFM étant mis en œuvre par le biais des CRFM/C dans toutes les bases, escadres et stations canadiennes, de même que dans certains endroits à l'étranger, plusieurs milliers d'employés, de bénévoles et d'autres membres de la communauté des FC peuvent être appelés à utiliser le logo. En outre, le logo peut être apposé à diverses fins et dans divers formats.

Par conséquent, il est essentiel que des normes nationales soient observées pour assurer l'intégrité de l'image graphique et faire en sorte que l'identité du programme soit communiquée de manière efficace à ses divers publics, internes et externes, au Canada et dans le monde.

Le présent manuel énonce les normes graphiques officielles pour le logo du PSFM.

1.2 Objet

Le présent manuel vise à vous donner des instructions précises sur la façon d'utiliser le nouveau logo du PSFM et ses éléments. Il expose les normes qui doivent être soigneusement suivies pour assurer l'uniformité et la conformité d'utilisation du logo, les deux moyens qui nous aideront à atteindre l'objectif de créer pour le PSFM une identité immédiatement reconnaissable qui accroîtra la sensibilisation du public et procurera une exposition maximale au programme. Il fera aussi épargner le temps et l'argent qui seraient autrement dépensés pour produire du matériel non uniformisé.

Notre premier objectif en élaborant le nouveau logo du PSFM et le présent manuel est de parvenir à une symbolisation efficace et cohérente du PSFM. Par conséquent, il est essentiel que tout le matériel portant le logo ou le nom du PSFM soit produit conformément aux normes énoncées dans le présent manuel.

1.3 Portée

Les normes énoncées dans le présent manuel s'appliquent à tout le matériel produit par le PSFM ou pour lui par quiconque, dans tout format et pour quelles fins que ce soit. Cela comprend le matériel produit par les employés, les bénévoles et les entrepreneurs – que ce matériel soit destiné à un public externe ou aux employés.

Toute utilisation du logo ou du nom du PSFM doit être conforme aux normes établies dans le présent manuel.

Bien que chaque moyen de communication détermine l'identité visuelle dans une certaine mesure, les normes graphiques s'appliquent à tous les produits créés sur tout support :

- **imprimés** (p. ex., dépliants, affiches, protège-documents, chemises, relieurs à feuilles mobiles, manuels, signets, certificats, etc.)
- **produits électroniques** (p. ex., sites Web, documents électroniques, CD-ROM, disquettes, etc.)
- **articles publicitaires et spéciaux** (p. ex., bannières, insignes porte-nom et autres produits publicitaires ou spéciaux)*. L'éventail des articles publicitaires et spéciaux sur lesquels le logo du PSFM peut être apposé est pratiquement illimité. Faites preuve de jugement et de discernement dans l'utilisation du logo.
- **produits audiovisuels et expositions** (p. ex., présentations électroniques, présentoirs portatifs et fixes, télévision, productions vidéo, etc.)

La responsabilité de l'utilisation correcte de l'image de marque du PSFM incombe à toutes les parties prenantes du programme. Les normes doivent être suivies dans tous les cas, sauf exception dûment autorisée par la DSFM.

Les normes laissent place à la créativité graphique tout en maintenant une continuité visuelle d'ensemble. Si vous produisez du matériel dont le présent manuel ne traite pas, servez-vous des renseignements qu'il contient comme point de départ et communiquez avec les GOR de la DSFM.

Si vous avez des questions concernant l'utilisation adéquate du logo du PSFM, communiquez avec un GOR de la DSFM.

2. TERMINOLOGIE

2.1 Utilisation adéquate du nom du programme

- Le nom français officiel du programme est :
Programme des services aux familles des militaires.
- Le nom anglais officiel du programme est :
Military Family Services Program.

Le nom du programme doit toujours apparaître dans l'une ou l'autre de ces formes, ou dans les deux.

Dans le logo du PSFM, le nom du programme consiste dans les mots PROGRAMME DES SERVICES AUX FAMILLES DES MILITAIRES ou MILITARY FAMILY SERVICES PROGRAM. Les sigles PSFM ou MFSP apparaissent aussi. Le nom et le sigle du programme sont écrits en majuscules.

2.2 Abréviations

On peut en tout temps utiliser les sigles français « PSFM » et anglais « MFSP », en s'assurant que les lettres sont écrites dans le bon ordre. Les sigles PSFM et MFSP ne comprennent pas de points abrégatifs.

Dans le logo du PSFM, les sigles apparaissent *au-dessus* du nom complet du programme.

2.3 Termes d'usage courant relatifs au PSFM

La terminologie jouant un rôle important pour ce qui est de communiquer et de transmettre des images et des impressions, il est important d'utiliser des termes clairs, uniformes et approuvés pour décrire ce que nous faisons.

Le document intitulé *PFSM – Paramètres de pratique* a introduit certains termes nouveaux. Reportez-vous à l'annexe A pour connaître la terminologie et le bon usage du vocabulaire relatifs au PSFM.

2.4 Publics du PSFM, internes et externes

Le terme « publics internes », tel qu'il est utilisé dans le présent manuel, comprend les groupes de l'intérieur de l'organisation, comme le personnel, les bénévoles, les membres du comité consultatif et du comité d'administration, etc.

Les « publics externes » sont ceux qui ne sont pas liés directement à l'organisation : la presse, les gens du milieu, les fournisseurs, les participants ou usagers, etc.

3. ÉLÉMENTS DU LOGO

3.1 Raison d'être du logo

Le logo officiel du PSFM a pour raison d'être de présenter une image distincte et cohérente aux publics du PSFM. Il sert maintenant de symbole général du PSFM. Ne le modifiez d'aucune façon. Limitez son utilisation aux illustrations fournies.

3.2 Description du logo du PSFM

Pour se conformer à l'Ordonnance administrative des Forces canadiennes (O AFC) 2-15, il existe deux logos officiels du PSFM. Les deux versions officielles se composent d'un symbole graphique et des noms français et anglais du programme de chaque côté. La langue officielle de la province ou du territoire où le logo est utilisé détermine la langue qui a préséance.

Par exemple, dans les communautés de langue anglaise, le logo officiel bilingue du PSFM se compose d'un symbole graphique et du nom anglais du programme à gauche et du nom français du programme à droite, comme ci-dessous :



Lorsque la majorité des personnes de la communauté sont de langue française, le logo officiel bilingue du PSFM se compose d'un symbole graphique et du nom français du programme à gauche et du nom anglais du programme à droite, comme ci-dessous :



Le symbole graphique est complémentaire au nom du programme. L'un et l'autre forment une entité graphique complète et ne peuvent en aucun temps être utilisés séparément ni être modifiés sans l'autorisation expresse de la DSFM. On peut, si on le souhaite, utiliser une version unilingue française ou anglaise. Ces deux versions sont décrites ci-après.

3.2.1 Version unilingue française

La version unilingue française approuvée du logo se compose du symbole graphique et du nom français officiel du programme à droite, comme ci-dessous.



3.2.2 Version unilingue anglaise

La version unilingue anglaise approuvée du logo se compose du symbole graphique et du nom anglais officiel du programme à droite, comme ci-dessous.



3.3 Symbole graphique

Le symbole du logo du PSFM montre une maison « à aire ouverte » stylisée avec le symbole de la feuille d'érable d'un côté et une série de galons de l'autre. Un sentier courbe entre ou sort de la maison, représentant bien l'idée d'ouverture et de facilité d'approche.

Les qualités suivantes du programme ont été relevées lors du projet d'image de marque et ont été intégrées au logo de la façon suivante :

- canadien : représenté par la feuille d'érable au-dessus de la maison
- militaire : représenté par les galons du côté gauche du logo
- famille, communauté, soutien, abri : représentés par la maison
- milieu accessible et accueillant : représenté par la maison ouverte et le sentier (entrant et sortant)

Lorsque utilisé seul, le symbole graphique ne devrait jamais être dissocié du nom officiel du programme. Ensemble, ceux-ci forment le logo officiel du PSFM. Si, toutefois, vous souhaitez afficher le symbole graphique seul pour créer un effet graphique intéressant (comme sur la couverture du présent manuel), vous devez faire apparaître le logo officiel dans sa forme originale sur la même page et obtenir l'autorisation de la DSFM.

3.4 Style de caractère du nom officiel et du logo

Le nom officiel du programme est composé en FritzQuadrata (ou Friz Quadrata). Élégant, simple et facile à lire, cette police « True Type » (*True Type Font*) a été choisie pour son originalité, sa clarté et son apparence à la fois classique et moderne.

3.4.1 Version bilingue

Dans la version bilingue officielle du logo du PSFM, le nom du programme est écrit sur trois lignes de chaque côté du symbole graphique. Le lettrage est à égale distance du haut et du bas du symbole graphique.

Dans les communautés de langue anglaise :

- À gauche du symbole graphique, l'abréviation anglaise « MFSP » est écrite sur la ligne du haut en majuscules avec alignement à droite. Le nom anglais complet du programme est écrit sur les deux lignes suivantes en majuscules avec alignement à droite.
- À droite du symbole graphique, l'abréviation française « PSFM » est écrite sur la ligne du haut en majuscules avec alignement à gauche. Le nom français complet du programme est écrit sur les deux lignes suivantes en majuscules avec alignement à gauche.

Dans les communautés de langue française :

- À gauche du symbole graphique, l'abréviation française « PSFM » est écrite sur la ligne du haut en majuscules avec alignement à droite. Le nom français complet du programme est écrit sur les deux lignes suivantes en majuscules avec alignement à droite.
- À droite du symbole graphique, l'abréviation anglaise « MFSP » est écrite sur la ligne du haut en majuscules avec alignement à gauche. Le nom anglais complet du programme est écrit sur les deux lignes suivantes en majuscules avec alignement à gauche.

3.4.2 Versions unilingues française et anglaise

Dans les versions unilingues française et anglaise, le nom du programme est écrit sur trois lignes. Le sigle est écrit sur la ligne du haut en majuscules avec alignement à gauche. Le nom complet du programme est écrit directement sous le sigle, en majuscules avec alignement à gauche. Le lettrage est à égale distance du haut et du bas du symbole graphique.

4. COULEURS ET UTILISATION DES COULEURS

4.1 Couleurs du logo

L'utilisation d'étalons de couleur précis est essentielle à la reproduction uniforme du logo du PSFM. Pour assurer la reproduction exacte de la couleur, on devrait se servir du nuancier Pantone.

Les deux couleurs officielles du logo du PSFM sont :

Le noir

Le rouge (n° 185 du nuancier Pantone)

- La couleur Pantone n° 185 (rouge) est utilisée non seulement dans le logo du PSFM, mais aussi dans celui des PSP et dans le mot-symbole « Canada », le symbole général du gouvernement du Canada.
- Aucun autre rouge ne devrait être utilisé.

4.2 Utilisation des couleurs

La couleur est un important aspect du logo du PSFM et elle doit être utilisée de manière uniforme. Les normes graphiques pour la couleur reposent sur les objectifs suivants :

- rehausser l'efficacité de la symbolisation du PSFM;
- se conformer aux normes organisationnelles, s'il y a lieu;
- réaliser des économies de coûts grâce à l'uniformisation.

Le logo du PSFM peut être présenté dans les variations de couleur suivantes :

Bichrome : La feuille d'érable, le sentier et les sigles du programme (les lettres PSFM et MFSP) apparaissent dans la couleur Pantone n° 185 (obtenue par quadrichromie avec 91 p. 100 de magenta et 76 p. 100 de jaune). Tous les autres éléments apparaissent en noir.

Monochrome : Tous les éléments apparaissent dans la même couleur. Pour les éléments sur fond blanc ou pâle, utilisez un gris foncé ou le noir pour obtenir un contraste suffisant. Pour les éléments sur fond noir ou foncé, reproduisez le logo en couleur inversée (c.-à-d. en blanc) ou gris pâle, pourvu que le contraste soit suffisant.

On doit vérifier avec soin l'utilisation adéquate de la couleur dans toutes les reproductions. N'hésitez pas à refuser les éléments qui ne se conforment pas à la couleur officielle sur le nuancier Pantone (n° 185).

L'adhésion aux normes ci-dessus est obligatoire.

5. UTILISATION DU LOGO

Suivant l'esprit d'un identificateur national pour le PSFM, le logo officiel du PSFM apparaîtra sur tout matériel destiné aux publics internes et externes du PSFM. Bien entendu, il peut arriver que le graphisme, le manque d'espace ou les coûts ne permettent pas de reproduire le logo, mais en pareils cas, les critères suivants s'appliqueront afin d'en garantir l'intégrité :

- lorsque utilisé seul, le logo doit apparaître comme un élément distinct comprenant le symbole graphique et le nom officiel du programme;
- il ne doit être modifié ni enjolivé d'aucune façon;
- il ne doit être reproduit qu'à partir d'un original autorisé (l'utilisation se limite aux illustrations fournies par la DSFM);
- il doit se présenter dans un espace libre généreux, exempt d'association étroite avec tout élément causant de l'interférence ou de la distraction;
- il ne doit pas apparaître sur un fond mal assorti.

Des dérogations mineures peuvent s'amplifier avec le temps et amoindrir l'impact du programme de symbolisation du PSFM. Les règles d'utilisation précises sont présentées ci-après. Puisque ces règles sont essentielles au programme de symbolisation, on doit les observer chaque fois qu'on utilise le logo.

5.1 Publications du PSFM

Toutes les publications que la DSFM produit aux fins du PSFM doivent porter le logo des Programmes de soutien du personnel (PSP), celui du PSFM et le mot-symbole « Canada ». Pour obtenir des instructions précises concernant l'utilisation et l'application du logo des PSP, reportez-vous à la partie 2A « Division des PSP au quartier général de l'ASPFC » du document intitulé *Normes graphiques de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC)*.

5.2 Matériel des CRFM/C

Le matériel financé par des fonds publics que les CRFM/C produisent pour les publics internes et externes du PSFM doit porter le logo du CRFM/C, le mot-symbole « Canada » et le logo du PSFM. Le mot-symbole « Canada » indique un financement public.

5.3 Emplacement du logo

Le présent manuel n'établit pas d'exigences en ce qui concerne la disposition et l'emplacement du logo, car ceux-ci varient dans un large éventail de formats de produits. Il reste que, dans tous les cas, le logo du PSFM doit être placé bien en vue sur tout matériel, par exemple sur la première page de tous les documents imprimés.

5.4 Reproduction du logo

Le logo doit toujours être reproduit à partir d'épreuves de qualité reproduction (illustrations prêtes à photographier) ou d'illustrations numériques approuvées. Celles-ci sont disponibles dans le site Web de la DSFM. Les exemples du logo contenus dans le présent manuel ne sont donnés qu'à titre d'information.

Toutes les parties prenantes du PSFM chargées de la production du matériel du PSFM doivent s'assurer que les couleurs officielles du logo sont reproduites avec la bonne teinte et la bonne densité. La couleur rouge adéquate est la couleur Pantone n° 185, qui est aussi utilisée pour le mot-symbole « Canada » et le logo des PSP. Les échantillons de couleur Pantone sont disponibles dans la plupart des ateliers d'imprimerie.

5.5 Dimensions du logo

Adaptez la taille du logo au support choisi et conservez-en les dimensions proportionnelles. La taille minimale admissible du logo est d'un quart de pouce ($\frac{1}{4}$ po) de hauteur, taille qui est égale à :

- 18 pixels;
- 18 points;
- 1,5 picas;
- 0,64 cm.

Les épreuves officielles de qualité reproduction (illustrations prêtes à photographier) et les illustrations numériques approuvées peuvent être agrandies ou réduites à la dimension appropriée.

5.6 Exigences relatives à la marge du logo

Une marge doit être maintenue autour du logo officiel afin d'en rehausser l'impact visuel. Cette marge doit être au moins égale à la hauteur d'une ligne d'écriture du nom du programme. Ne permettez pas que du texte ou des illustrations empiètent sur cette marge.

5.7 Exigences linguistiques relatives au logo

L'utilisation du logo bilingue du PSFM est conforme à la Loi sur les langues officielles (LLO) et à l'Ordonnance administrative des Forces canadiennes (O AFC) 2-15.

Utilisations bilingues : Lorsqu'on utilise le logo officiel bilingue du PSFM, celui-ci doit présenter le texte de la langue de la communauté qui a préséance à gauche du symbole graphique et le texte de l'autre langue officielle à droite.

Utilisations unilingues : On peut utiliser les versions unilingues française et anglaise du logo dans le cas des projets qui paraissent simultanément dans les deux langues. Lorsque le logo est présenté en anglais seulement ou en français seulement, le texte doit alors apparaître à droite du symbole graphique.

5.8 Utilisation conjointe du logo

Lorsqu'on utilise le logo officiel du PSFM conjointement avec d'autres logos (comme ceux des CRFM/C ou d'autres organismes externes), on doit s'efforcer de faire en sorte qu'il ait la même taille que les autres et qu'il figure à l'endroit le plus en vue.

Dans le cas du matériel produit par le PSFM, il convient que le logo du PSFM ait une taille plus grande.

5.9 Affichage dans les CRFM/C

Les affiches dans les locaux des CRFM/C doivent porter le logo du PSFM et celui du CRFM/C.

6. UTILISATIONS INAPPROPRIÉES DU LOGO

Évitez les utilisations inacceptables du logo du PSFM illustrées ci-après.

- Le nom du programme ne doit jamais être écrit dans une autre police de caractères.



- Les dimensions relatives du symbole graphique et du nom du programme doivent toujours être les mêmes.



- Dans la version bilingue du logo du PSFM, ne placez jamais le symbole graphique ailleurs qu'au centre des deux noms du programme



- Dans les versions unilingues française et anglaise du logo, ne placez jamais le symbole graphique ailleurs qu'à gauche du nom du programme.



- Dans la version bichrome, utilisez toujours la couleur Pantone n° 185 et le noir, et jamais une autre teinte ou une autre couleur. Dans une application monochrome, utilisez toujours le noir, le blanc ou le gris pâle ou foncé, et jamais d'autres couleurs.



- Ne modifiez jamais le logo d'aucune façon.

Dans les cas où s'imposent des dérogations au présent manuel ou des applications dont le présent manuel ne traite pas, vous êtes invité et encouragé à communiquer avec un GOR de la DSFM.



ANNEXE A

Le document intitulé *PSFM – Paramètres de pratique* a introduit certains termes nouveaux. Par exemple :

- Services autorisés : services approuvés par le MDN et les FC et financés par des fonds publics par l'entremise de la DSFM, visant à répondre aux besoins essentiels des familles des FC.
- Catégories de services autorisés : services autorisés groupés en quatre catégories : Développement personnel et intégration communautaire, Soutien à la séparation et la réunion des familles, etc.
- Composantes de services : services et activités qui entrent dans chaque catégorie de services autorisés, par exemple, Accueil et orientation communautaire, Activités et initiatives pour les enfants et les jeunes, etc.
- Services locaux : services à la famille financés localement et conformes aux buts et objectifs du PSFM.

Examinez le tableau ci-après pour connaître la terminologie et le bon usage du vocabulaire relatifs au PSFM :

Terminologie et bon usage du vocabulaire relatifs au PSFM

| Anciens termes | Nouveaux termes |
|--|--|
| Programme de soutien aux familles des militaires | Programme des services aux familles des militaires |
| Plan opérationnel du PSFM | PSFM – Paramètres de pratique |
| Services universels (essentiels) | Composantes de services autorisés |
| Services facultatifs (secondaires) | Composantes de services locaux |
| Soutien | Services |
| Personnes à charge | Conjoints civils de membres des FC ou membres de familles |
| Programmes autorisés | Catégories de services autorisés |
| Éducation et qualité de la vie, Service d'information en matière d'éducation, Renseignements et recommandation, Service d'assistance à l'emploi, Formation en langue seconde | Il s'agit des composantes de la catégorie des services de développement personnel et d'intégration communautaire |
| Service de soutien au déploiement | Catégorie des services de soutien à la séparation et à la réunion des familles |
| Programme de prévention et d'intervention | Catégorie des services de prévention, de soutien et d'intervention |
| Programme à l'intention des enfants et des jeunes | Catégorie des services de soutien au développement des enfants et des jeunes et au rôle parental |